

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... Réclames: ... Faits divers: ...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Les abonnements et les annonces sont reçus à l'Administration, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du journal. A Tourcoing, rue Nationale 18.

ROUBAIX, LE 16 JUIN 1883

UNE CAPITULATION

Le Sénat nous a donné, avant hier, une nouvelle preuve de son incurable... faiblesse.

C'est à propos de la loi sur les enterrements.

Nous avons expliqué dans ce journal l'économie générale de ce projet, qui viole les droits les plus imprescriptibles de la famille, et qui peut passer à juste titre pour un chef-d'œuvre d'hypocrisie et de mauvais foi.

La liberté des funérailles était jusqu'à ce jour suffisamment assurée par les tribunaux, qui s'inspiraient des sentiments exprimés par le défunt à ses derniers moments, pour décider — en cas de contestation — s'il serait enterré civilement ou religieusement.

La loi nouvelle permet à un étranger de se substituer à sa famille, si cet étranger est porteur d'une déclaration du défunt, alors même que cette déclaration renverrait à plusieurs années et qu'elle serait démentie par la conduite postérieure du défunt.

Cette ingérence légale d'un étranger dans les affaires qui touchent aux sentiments les plus intimes, les plus délicats, et les plus respectables des familles, est monstrueuse.

De la part de la Chambre, qui poursuit avant tout une guerre contre toute religion; dont les votes sont dictés par la franc-maçonnerie, il n'y a rien là qui nous étonne.

Mais, de la part du Sénat, nous ne saurions la comprendre.

Quel que soit le nombre des capitulations de la Chambre-Haute, il en est cependant dont jamais nous ne l'aurions cru capable.

Nous supposons que dans les rangs du côté gauche, et de la gauche modérée, il ne se trouverait pas un seul homme capable d'un tel manque de courage.

L'événement a déçu nos espérances. Il a démontré que le Sénat n'hésite pas à voter par faiblesse ou par peur les lois que la Chambre vote par haine.

Cette dernière peut invoquer l'excuse de la passion; le premier ne peut se réclamer que des sentiments les plus vils, les plus indignes.

Préférer les honneurs parlementaires à l'honneur; acheter son existence politique au prix de toutes les capitulations de conscience; sacrifier les intérêts les plus nobles et la liberté des citoyens pour

se faire pardonner de vivre et de légiférer, nous paraît être le comble de la lâcheté.

Disons le mot, il n'y en a point d'autre qui rende notre pensée toute entière.

Toutes ces lâchetés accumulées, le Sénat les a commises; non pas une fois, mais vingt fois, mais cent fois.

Ce n'est plus une assemblée parlementaire, c'est un troupeau de budgetaires.

Nous ne sommes plus assez riches pour nous payer le luxe d'une assemblée inutile, qui nous coûte plusieurs millions chaque année.

Le Sénat sent qu'il est condamné, condamné sans appel. Il essaye de se sauver par des lâchetés. Il ne se sauvera pas.

Mais ceux de ses membres qui se font les complices de la Chambre espèrent retrouver plus tard les faveurs du suffrage universel, en invoquant le radicalisme de leurs votes.

Leur calcul est peut-être juste, pour quelques-uns d'entre eux, mais il est quelque chose qu'ils ne retrouveront jamais: l'estime publique.

PIERRE SALVAT.

UNE INFAMIE

M. l'ingénieur Brun, ministre de la marine, vient de commettre une véritable infamie. Il n'y a pas deux mots pour qualifier un acte pareil, et, si nous connaissions un mot plus fort, nous le lui jetterions au visage.

M. le commandant Berthe de Villers, qui vient de mourir si héroïquement au Tonkin, était un de nos plus brillants officiers.

Nous n'avons pas à rappeler ici ses états de services. Au Sénégal et en Cochinchine, il avait montré de grandes qualités, comme il avait donné à Bazailles, les preuves du plus admirable courage.

C'est lui encore qui avait amené la prise de la citadelle d'Hanoi, et, si la malheureuse sortie, dans laquelle il a succombé, s'est effectuée, c'est parce qu'on n'a pas écouté son avis. Enfin, il a été frappé au moment où l'accomplissait encore un acte de bravoure, au moment où il cherchait à enlever aux Pavillons Noirs le cadavre de l'infortuné commandant Rivière.

Ce soldat, ce brave, déjà couvert de blessures glorieuses, a donc péri en héros, et vous allez voir maintenant la façon dont cet indigne gouvernement sait reconnaître les services rendus par de tels hommes.

La nomination de M. le commandant de Villers au grade de lieutenant colonel, était à la signature, lorsque M. Brun, le honteux ministre de la marine, apprit par dépêche la mort de cet officier.

Croyez-vous qu'il se soit empressé de signer cette nomination? Non, ce serait mal connaître le personnage.

M. Brun a retiré la nomination, jugeant inutile de faire payer à la veuve du commandant de Villers une pension plus élevée.

Voilà ce que c'est que d'être connu comme réactionnaire!

HIER & AUJOURD'HUI

On sait quelle était, il y a quelques années, notre prospérité financière. Cette situation s'est bien modifiée depuis que le parti républicain est au pouvoir.

Toutes ces lâchetés accumulées, le Sénat les a commises; non pas une fois, mais vingt fois, mais cent fois.

Ce n'est plus une assemblée parlementaire, c'est un troupeau de budgetaires.

Nous ne sommes plus assez riches pour nous payer le luxe d'une assemblée inutile, qui nous coûte plusieurs millions chaque année.

Le Sénat sent qu'il est condamné, condamné sans appel. Il essaye de se sauver par des lâchetés. Il ne se sauvera pas.

Mais ceux de ses membres qui se font les complices de la Chambre espèrent retrouver plus tard les faveurs du suffrage universel, en invoquant le radicalisme de leurs votes.

Leur calcul est peut-être juste, pour quelques-uns d'entre eux, mais il est quelque chose qu'ils ne retrouveront jamais: l'estime publique.

PIERRE SALVAT.

UNE QUESTION

A M. CHALLEMEL-LACOUR

Le Gaulois pose à M. Challemel-Lacour quelques questions indiscrètes que nous reproduisons:

Est-il vrai qu'à l'heure actuelle les dernières nouvelles reçues de M. Tricoon présentent comme à peu près perdu tout espoir d'un entente pacifique avec la Chine?

Est-il vrai que M. Tricoon, qui avait reçu de notre ministre des affaires étrangères les instructions les plus conciliantes, — instructions qui juraient avec la disgrâce infligée à son prédécesseur à Pékin, M. Bourée, — ait trouvé chez les représentants du Céleste-Empire une résistance qui a rendu inutile son esprit de tardive conciliation?

Est-il vrai que le généralissime Li Hong-Chang ait refusé d'écouter notre ministre plénipotentiaire, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que Li Hong-Chang — dont le crédit, du reste, est en baisse au Tonkin — ait refusé de recevoir notre ministre plénipotentiaire, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bourée, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Est-il vrai que M. Bonard, qui avait été nommé à la tête de la mission, ait été démissionnaire, et que son successeur, M. Bonard, ait été nommé à la tête de la mission, et qu'en tout cas il se soit montré sourd à ses arguments?

Une explication orageuse éclata: Le Roi, paraît-il, se laisse aller jusqu'à outrager le jeune Reine. Celle-ci voulait partir. On obtint non sans peine qu'elle se contentât d'un moment avec le Roi, aux courses, pour éviter un scandale public, et les ministres intervinrent pour qu'elle n'ouïsset pas les infantes.

Peut-être les choses se seraient-elles arrangées sans l'impudence des amis de Roi. Un journal de Madrid, le Zébrat, ayant fait allusion à l'incident, le rédacteur en chef, M. Arribas, reçut la visite du duc de Tamames et du comte de Penafiel, amis du Roi. M. Arribas, membre du Parlement, refusa le cartel et menaça de demander à la tribune des explications sur la saisie de son journal. Là-dessus, la Reine, épouvantée de ce scandale, revint à son idée première et quitta l'Espagne.

Autre part, le Gaulois a reçu de son correspondant de Madrid la dépêche suivante: « Démentez tous les bruits qui ont couru ces jours-ci d'une prétendue mésintelligence qui aurait éclatée dans un ménage angais. Un article fantaisiste du Globe, journal de M. Castelar, a causé ces racontars sans fondement.

S. M. la reine Christine, au moment de quitter Paris, a envoyé au Roi le télégramme le plus affectueux pour lui donner des nouvelles d'elle, de la princesse des Asturies et de l'infante Marie-Thérèse. Par la même dépêche, la Reine exprime au Roi son désir de se retrouver près de lui le plus tôt possible.

Les palais et dans les cercles officiels, on croit que la Reine sera de retour à Madrid avant le 15 juillet.

Le corps de débarquement a occupé le 17 au matin le fort de la Pointe, à l'ouest de Majunga, et s'y est établi solidement sans avoir été inquiété par les Hovas qui se sont retirés dans l'intérieur.

Des reconnaissances fréquentes assurent la sécurité de la place, dont le commandement a été confié au capitaine de frégate Guillard, commandant le Vaudreuil. La douane est saisie. Nous en percevons les produits.

La division navale n'a pas eu un seul blessé et l'état sanitaire des équipages est très bon.

La ville de Majunga, que l'on prononce Madzunga, est sur la côte nord-ouest de l'île, à l'extrémité de la baie de Bombetock, dans laquelle se jette la rivière non navigable qui passe à An-Tanamar, la capitale de l'île. Les factoreries européennes sont situées sur le bord de la mer, à la partie ouest de la baie; le fort principal est à environ trois cents mètres au nord des factoreries un mamelon d'une certaine élévation qui commande l'ouverture de la baie et la haute mer; le fort de la Pointe est presque sur le bord de la mer, à la pointe qui regarde le large.

La ville malgache qui a été le théâtre de l'incident s'étend au contraire vers la rivière.

L'attaque des forts a eu deux phases: la division de l'amiral Pierre a d'abord canonné leur face sud en s'emboitant à l'embouchure de la rivière, puis approchant et contournant la Pointe, elle a pris position au large et était le feu des pièces qui regardent la pleine mer.

La division française avait en ligne 31 canons et présentait un effectif de 825 hommes. La Flore est une frégate en bois qui a servi longtemps d'école d'application pour les aspirants; le Beaufort, le Vaudreuil et le Bourgoing sont deux croiseurs de 3e classe; le Bourgoing, un aviso à hélice, et la Pique, une cauculaire de 1re classe.

Depuis le commencement des opérations, nos alliés les Sakalaves ont fait très bonne contenance et nous ont rendu les plus grands services. Notre correspondant nous écrit que l'attitude de l'amiral Pierre et de la commission française, M. Baudais, font la meilleure impression sur l'esprit de nos nationaux et des populations qui nous sont dévoués.

Paris, 15 juin. Un avis de Tamatave, du 19 mai, dit qu'après le bombardement de Majunga coulé, une certaine effervescence est manifestée parmi les indigènes; les Européens étaient inquiets.

Le commissaire français, M. Brandais, est allé trouver le gouverneur et l'a rendu responsable, lui, les ministres et la Reine, des malheurs qui pourraient arriver aux Européens.

Le calme a été immédiatement rétabli.

Paris, 15 juin. Le ministre de la marine vient de recevoir du contre amiral Pierre, commandant la division navale de la mer des Indes, un rapport confirmant le télégramme par lequel cet officier général rendait compte du bombardement

de Majunga (côte nord-ouest de Madagascar) et donnant des détails sur cette opération militaire.

Après avoir encaissé les ports hovas de la côte nord-ouest, le contre amiral Pierre s'est présenté devant Majunga le 15 mai, avec la division navale de la mer des Indes, comprenant la Flore, bâtiment amiral, le Vaudreuil, le Beaufort, le Bourgoing, le Bourgoing et la Pique.

Dès son arrivée, il a sommé la place, défendue par trois forts armés de trente canons, avec une garnison de 2,000 hommes.

Le gouverneur, après avoir essayé de gagner du temps par des faux-fuyants, finit par envoyer dans la soirée une réponse dérisoire.

En conséquence, le 16 mai, au lever du soleil, la division navale, mouillée à 1,000 mètres environ de la côte, ouvrit le feu sur les forts de Majunga, qui ripostèrent immédiatement sans causer de dommages à nos navires.

À huit heures, le feu de la place était éteint, et un incendie s'étant déclaré dans le camp hova, l'amiral fit cesser son feu d'artillerie. La précision du tir de notre artillerie avait abîmé et épargné la ville commerciale, située au bord de la mer. À onze heures du soir, un vaste incendie s'y déclara sur plusieurs points à la fois: le quartier hova a été complètement détruit, mais la factorerie française située au centre de la ville n'a pas été atteinte, non plus que la plupart des maisons américaines et indigènes.

Le corps de débarquement a occupé le 17 au matin le fort de la Pointe, à l'ouest de Majunga, et s'y est établi solidement sans avoir été inquiété par les Hovas qui se sont retirés dans l'intérieur.

Des reconnaissances fréquentes assurent la sécurité de la place, dont le commandement a été confié au capitaine de frégate Guillard, commandant le Vaudreuil. La douane est saisie. Nous en percevons les produits.

La division navale n'a pas eu un seul blessé et l'état sanitaire des équipages est très bon.

La ville de Majunga, que l'on prononce Madzunga, est sur la côte nord-ouest de l'île, à l'extrémité de la baie de Bombetock, dans laquelle se jette la rivière non navigable qui passe à An-Tanamar, la capitale de l'île. Les factoreries européennes sont situées sur le bord de la mer, à la partie ouest de la baie; le fort principal est à environ trois cents mètres au nord des factoreries un mamelon d'une certaine élévation qui commande l'ouverture de la baie et la haute mer; le fort de la Pointe est presque sur le bord de la mer, à la pointe qui regarde le large.

La ville malgache qui a été le théâtre de l'incident s'étend au contraire vers la rivière.

L'attaque des forts a eu deux phases: la division de l'amiral Pierre a d'abord canonné leur face sud en s'emboitant à l'embouchure de la rivière, puis approchant et contournant la Pointe, elle a pris position au large et était le feu des pièces qui regardent la pleine mer.

La division française avait en ligne 31 canons et présentait un effectif de 825 hommes. La Flore est une frégate en bois qui a servi longtemps d'école d'application pour les aspirants; le Beaufort, le Vaudreuil et le Bourgoing sont deux croiseurs de 3e classe; le Bourgoing, un aviso à hélice, et la Pique, une cauculaire de 1re classe.

Depuis le commencement des opérations, nos alliés les Sakalaves ont fait très bonne contenance et nous ont rendu les plus grands services. Notre correspondant nous écrit que l'attitude de l'amiral Pierre et de la commission française, M. Baudais, font la meilleure impression sur l'esprit de nos nationaux et des populations qui nous sont dévoués.

Paris, 15 juin. Un avis de Tamatave, du 19 mai, dit qu'après le bombardement de Majunga coulé, une certaine effervescence est manifestée parmi les indigènes; les Européens étaient inquiets.

Le commissaire français, M. Brandais, est allé trouver le gouverneur et l'a rendu responsable, lui, les ministres et la Reine, des malheurs qui pourraient arriver aux Européens.

Le calme a été immédiatement rétabli.

UN SCANDALE ROYAL

On lit dans le Temps:

La reine Marie-Christine, ainsi que nous l'avons annoncé, est arrivée à Paris, hier, à cinq heures du matin.

Après s'être reposée quelques heures à l'ambassade, la Reine, à dix heures du matin, est partie pour le château d'Épinaly, où elle a précédé le déjeuner que donnait, en son honneur, don François d'Assise, son beau-père, et auquel assistaient le comte et la comtesse de Paris, le duc et la duchesse de Montpensier, le duc et la duchesse de Fernand-Nunex.

Au retour, la Reine a reçu dans les appartements de l'ambassade d'Espagne don François d'Assise, le duc de Montpensier, le comte Gurovski, ainsi que le colonel Lichtenstein et M. Mollard, introduit par les ambassadeurs et représentant le président de la République.

À sept heures elle a diné à l'ambassade, en compagnie du comte et de la comtesse de Paris, du duc et de la duchesse de Montpensier, de don François d'Assise.

Elle a quitté Paris hier soir, par le train de huit heures vingt minutes, à la gare de Lyon, se rendant aux eaux de Frauentbad, en Bavière.

À propos de ce voyage de la Reine d'Espagne, certains bruits, d'un ordre tout intime, sont courus et ont été reproduits par différents journaux.

Voici ce qui se serait passé: Ces jours-ci, le Roi d'Espagne et son frère le Roi de Portugal, qui devaient assister à une course de taureaux, arrivèrent en retard; le public murmura.

Or, le jeune Roi avait été retenu au palais par une scène de famille. Il paraît que deux courtisans ambitieux avaient trouvé de faire naître une liaison coupable entre le jeune prince et une jeune femme de haute naissance. Un peu de temps l'intrigue fut cachée. Mais la Reine survint son mari, le suivit et, bouillonnant de grand ressentiment, se précipita sur ses amours, trouva les coupables dans une petite maison.

LE BOMBARDEMENT DE MAJUNGA

Paris, 15 juin.

Le ministre de la marine vient de recevoir du contre amiral Pierre, commandant la division navale de la mer des Indes, un rapport confirmant le télégramme par lequel cet officier général rendait compte du bombardement

FRUILLÉTON DU 17 JUIN 1883—36—

LE CRIME DES AIRELLES

PAR SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE

LES DEUX AGENTS

Discussion de famille.

— Mais cet accusé est innocent, c'est mon fiancé!

— Innocent... Je veux bien l'admettre... Mais il faut attendre qu'il soit reconnu comme tel pour reprendre avec lui nos anciens rapports!

— Mon tuteur, j'ai donné ma main à Léon Gervais, je ne la reprendrai jamais; quelles que soient les suites de son affaire; pour moi, il restera pur et irréprochable. Je vous l'ai déjà dit: s'il meurt, je me tiendrai pour veuve, et je ne me marierai jamais. Si je le veux le revoir, c'est pour le lui répéter et lui donner du courage.

— Mais le public l'objecta le châtelain, qui faisait tous ses efforts pour ne pas faiblir.

— L'effet de ce prétendu coup de tête sera, au contraire, excellent: en voyant que nous le soutenons, on se dira que l'accusation qui pèse sur lui n'est pas aussi fondée qu'on l'avait cru d'abord.

— Je ne dis pas que l'effet de votre visite ne lui sera pas favorable.

— Enfin, mon tuteur, n'est-ce pas de notre devoir de fortifier et d'encourager le malheureux qui, du fond de son cachot, peut se croire abandonné de tous? Je me considère comme sa femme; or, le devoir d'une épouse fidèle est de partager la mauvaise comme la bonne fortune de son époux. Tout ne doit-il pas être commun entre eux?

— Mais cet accusé est innocent, c'est mon fiancé!

— Innocent... Je veux bien l'admettre... Mais il faut attendre qu'il soit reconnu comme tel pour reprendre avec lui nos anciens rapports!

— Mon tuteur, j'ai donné ma main à Léon Gervais, je ne la reprendrai jamais; quelles que soient les suites de son affaire; pour moi, il restera pur et irréprochable. Je vous l'ai déjà dit: s'il meurt, je me tiendrai pour veuve, et je ne me marierai jamais. Si je le veux le revoir, c'est pour le lui répéter et lui donner du courage.

— Mais le public l'objecta le châtelain, qui faisait tous ses efforts pour ne pas faiblir.

— L'effet de ce prétendu coup de tête sera, au contraire, excellent: en voyant que nous le soutenons, on se dira que l'accusation qui pèse sur lui n'est pas aussi fondée qu'on l'avait cru d'abord.

— Je ne dis pas que l'effet de votre visite ne lui sera pas favorable.

— Enfin, mon tuteur, n'est-ce pas de notre devoir de fortifier et d'encourager le malheureux qui, du fond de son cachot, peut se croire abandonné de tous? Je me considère comme sa femme; or, le devoir d'une épouse fidèle est de partager la mauvaise comme la bonne fortune de son époux. Tout ne doit-il pas être commun entre eux?

— Avec toi on n'a jamais le dernier mot, répondit M. des Airelles, incapable de résister plus longtemps à son enfant, gâtée. Arrange-toi avec ta marraine; si elle consent, eh bien! le subtil la volent; mais si elle ne consent pas, elle sera punie. Quant à toi, si tu n'as rien de mieux à proposer, va te faire pendre.

— Quant au prisonnier, et que le repos forcé engraisse, Léon Gervais avait éprouvé un véritable amaigrissement.

— Lorsque Mlle de Cerneuse, munie de la permission du juge, entra dans sa cellule, elle fut douloureusement affectée de ce changement. — Pauvre ami, pensa-t-elle, comme il a souffert, et que j'ai été bien inspirée en insistant pour le voir!

La marquise poussa des cris d'indignation lorsque sa filleule lui parla de son désespoir.

Mais celle-ci connaissait le côté vulnérable de l'excellente femme, et ce fut par là qu'elle commença son attaque.

— Si on me refuse cette satisfaction, je suis résolu à demander à Dieu les conséquences que je ne puis trouver dans ce monde. Je partirai, ma chère marraine, pour le couvent des Dames de Nevers; j'y entrerais pour n'en plus sortir.

En entendant cette menace, la marquise devint toute pâle; c'est en frissonnant qu'elle songea à sa solitude, lorsque celle qui faisait la joie de son logis ne serait plus là pour l'animer; elle savait sa filleule bien capable de prendre ce parti désespéré: la crainte de la perdre lui rendait lâche; elle n'osa pas capituler.

Le soir, un coup d'œil significatif appris au policier que la partie était gagnée.

Malgré toutes les douceurs que le juge d'instruction avait accordées à l'artiste, le séjour de la prison ne lui avait été favorable, son teint, coloré et hâlé par la vie au grand air, était devenu d'un pâleur blafarde. Le cercle bistré qui entourait ses yeux, rendait plus apparent ce signe morbide.

Contrairement à ce qui se produit d'ordinaire chez les prisonniers, que le repos forcé engraisse, Léon Gervais avait éprouvé un véritable amaigrissement.

Lorsque Mlle de Cerneuse, munie de la permission du juge, entra dans sa cellule, elle fut douloureusement affectée de ce changement. — Pauvre ami, pensa-t-elle, comme il a souffert, et que j'ai été bien inspirée en insistant pour le voir!

Quant au prisonnier, et que le repos forcé engraisse, Léon Gervais avait éprouvé un véritable amaigrissement.

inondait son cœur... Il était devant elle, balbutiant, agitant ses lèvres sans produire aucun son.

— Je suis à votre service, que vous ne m'attendiez guère, fit Mlle de Cerneuse, en lui tendant la main.

— En effet, répondit-il d'une voix tremblante, j'étais pas loin d'espérer un aussi grand bonheur, je vous en prie pour votre bonté, mademoiselle. Monsieur le marquis, je ne saurais vous dire combien, je vous suis reconnaissant de cette preuve d'intérêt.

— Ne me remerciez pas, répondit le châtelain d'un ton un peu bourru; malgré toute l'amitié que j'ai pour vous, c'est à mon corps défendant que je suis ici. Soyez mon cher artiste, notre juge, entre Thérèse et moi: n'oubliez pas raison de lui déconseiller ce coup de tête; ne se compromettre pas à plaisir en s'affichant ainsi?

— En effet, c'est braver l'opinion publique, que de visiter un malheureux, courbé sous le poids d'une accusation capitale.

— Ne vous inquiétez pas, mademoiselle, je vous en prie pour votre bonté, mademoiselle. Monsieur le marquis, je ne saurais vous dire combien, je vous suis reconnaissant de cette preuve d'intérêt.

— Ne me remerciez pas, répondit le châtelain d'un ton un peu bourru; malgré toute l'amitié que j'ai pour vous, c'est à mon corps défendant que je suis ici. Soyez mon cher artiste, notre juge, entre Thérèse et moi: n'oubliez pas raison de lui déconseiller ce coup de tête; ne se compromettre pas à plaisir